

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 2 mai 2022

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 2 mai 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Vanessa Grégoire, greffière-trésorière et directrice générale est également présente.

81-05-22 *Ouverture de l'assemblée*

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

Déclaration de la formation obligatoire en éthique

Afin de se conformer à la Loi sur les élections et les référendums, les élus ont déclaré avoir suivi la formation obligatoire en éthique.

82-05-22 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Avis de motion – Règlement 2022-280 décrétant une dépense de 5 392 000 \$ et un emprunt de 5 392 000 \$ pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas
- 9- Adoption du projet de Règlement 2022-280 décrétant une dépense de 5 392 000 \$ et un emprunt de 5 392 000 \$ pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas
- 10- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
- 11- Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Création d'un skatepark aux tendances actuelles
- 12- Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel
- 13- Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux
- 14- Achat d'équipements auprès de la MRC de la Nouvelle-Beauce
- 15- Réfection Route Lehoux/Haut-St-Thomas – Surveillance de chantier
- 16- Pavage Rang Bas-Saint-Thomas – Phase II – Surveillance de chantier
- 17- Réfection Rang Haut-Saint-Thomas – Surveillance de chantier
- 18- Adoption du plan de sécurité civile modifié
- 19- Achat d'un terrain – Passerelle sur le lot 6 195 887
- 20- Service professionnel — Modification au mandat pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216
- 21- Varia
- 22- Levée de l'assemblée

83-05-22 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril est adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance :

- Fêtes de Chez Nous – Demande de commandite Tournoi de balle
- Lions - Demande de commandite St-Jean
- École Notre-Dame – Demande prêt salle CC

84-05-22 *Chèques et comptes*

Il est proposé par Sylvie Lehoux et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 204 155,26 \$ et les comptes au montant de 203 984,99 \$ soient approuvés.

85-05-22 *Avis de motion – Règlement 2022-280 décrétant une dépense de 5 392 000 \$ et un emprunt de 5 392 000 \$ pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas*

Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Lehoux, que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt, numéro 2022-280 pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas Un projet de règlement est déposé séance tenante.

86-05-22 *Adoption du projet de Règlement 2022-280 décrétant une dépense de 5 392 000 \$ et un emprunt de 5 392 000 \$ pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas*

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du rang Bas-St-Thomas pour des segments approximatifs de 934 mètres en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du rang Haut-St-Thomas pour un segment approximatif de 1 672 mètres, soit en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte sur 832 mètres et des travaux de planage et resurfaçage sur 840 mètres, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la route Lehoux/Haut-St-Thomas pour un segment approximatif de 993 mètres en effectuant des travaux de déblais/remblais, de drainage et de pose d'asphalte, tel que décrits et retenus dans la programmation des travaux de la municipalité;

ATTENDU que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lorsque les travaux réalisés concernent des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a déposé diverses demandes de subvention pour chaque segment de route et rangs ainsi présentées dans ce règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022;

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à la majorité

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 2022-280 décrétant une dépense de 5 392 000 \$ et un emprunt de 5 392 000 \$ pour la réfection des segments des rangs Bas-St-Thomas, Haut-St-Thomas et Route Lehoux/Haut-Thomas, tel qu'il a été déposé à ce conseil ce 2 mai 2022.

87-05-22 *Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage*

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115, afin d'interdire l'utilisation de conteneur pour les usages complémentaires à l'habitation ainsi que dans les zones résidentielles et industrielles, puis modifier les usages autorisés dans les zones industrielles.

88-05-22 *Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Création d'un skatepark aux tendances actuelles*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar s'est munie d'un plan de développement local et d'une Politique familiale et des aînés pour orienter les futures actions municipales;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné dans le plan de développement et la Politique familiale et des aînés la nécessité d'améliorer l'offre de loisirs, l'expérience dans les parcs et de réaménager le secteur de l'OTJ;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2020, les membres du conseil ont reçu la visite d'un groupe de douze jeunes résidents de la municipalité lors d'une séance, pour présenter un projet de revitalisation du skatepark, qui rejoint leur passion et leur intérêt;

CONSIDÉRANT que le skatepark actuel est dans un état désuet et peu sécuritaire, dont le site adjacent au terrain de baseball n'est pas adéquat pour son utilisation;

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie prévoit octroyer des fonds par le dépôt d'une nouvelle demande pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar dépose une demande d'aide financière du montant de 33 900 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Création d'un skatepark aux tendances actuelles.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que la directrice générale, Mme Vanessa Grégoire, soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Cette résolution abroge toute résolution adoptée antérieurement par la municipalité concernant le dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Création d'un skatepark aux tendances actuelles.

89-05-22 *Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar s'est munie d'un plan de développement local et d'une Politique familiale et des aînés pour orienter les futures actions municipales;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné dans le plan de développement et la Politique familiale et des aînés la nécessité d'améliorer l'offre de loisirs, l'expérience dans les parcs et de réaménager le secteur de l'OTJ;

CONSIDÉRANT que le parc du secteur des Grands-Ducs n'existe plus vu son état désuet et peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT le nombre important de jeunes familles sur le territoire de la municipalité et la forte demande de préserver un parc de quartier dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'emplacement sélectionné du nouveau parc familial optimisera son utilisation, puisque le taux de fréquentation du terrain multifonctionnel est important et ne cesse de croître vu les diverses activités offertes sur le site;

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie prévoit octroyer des fonds par le dépôt d'une nouvelle demande pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar dépose une demande d'aide financière du montant de 13 662 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que la directrice générale, Mme Vanessa Grégoire, soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Cette résolution abroge toute résolution adoptée antérieurement par la municipalité concernant le dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel

90-05-22 *Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que le tonnage estimé pour l'été 2022 est de 325 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	\$/Tonnes métriques
Construction B.M.L.	183,70 \$
Les Entreprises Lévisiennes	138,75 \$
Pavage Gilles Audet inc.	145,00 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	203,17 \$

En conséquence, il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu unanimement

De retenir Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour effectuer le rapiéçage mécanique et manuel de l'enrobé bitumineux à un coût avant taxes de 138,75 \$ la tonne métrique, soit un montant estimé de 45 093,75 \$.

91-05-22 *Achat d'équipements auprès de la MRC de la Nouvelle-Beauce*

CONSIDÉRANT que la MRC de la Nouvelle-Beauce a affiché publiquement divers équipements usagés vendus tels que vu et sans garantie légale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a déposé une offre d'achat par soumission pour chacun des équipements suivants :

- Gator 6x4 John Deer 2003 au coût de 1 500 \$;
- Gator John Deer 2020 au coût de 20 000 \$;
- Remorque fermée au coût de 5 000 \$;
- Tondeuse Cub Cadet au coût de 60 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Nouvelle-Beauce a accepté ces offres déposées par la résolution 16548-04-2022;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent d'acheter ces équipements à la MRC de la Nouvelle-Beauce au coût total de 26 560 \$.

Que le montant de l'acquisition soit pris à même le surplus accumulé pour l'acquisition d'équipement municipal.

92-05-22 *Réfection Route Lehoux/Haut-St-Thomas – Surveillance de chantier*

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de segments du rang Haut-St-Thomas et route Lehoux, tel que déposé au Programme PAVL, a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 18 540,72 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 18 540,72 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2022-280.

93-05-22 *Pavage Rang Bas-Saint-Thomas – Phase II – Surveillance de chantier*

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de pavage du rang Bas-St-Thomas phase II, tel que déposé au Programme PAVL, a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 9 270,36 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 9 270,36 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2022-280.

94-05-22 *Réfection Rang Haut-Saint-Thomas – Surveillance de chantier*

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie entre la MRC de Beauce Sartigan et la municipalité de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de segments du rang Haut-St-Thomas, tel que déposé au Programme PAVL, a été jugé conforme aux modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels faites par la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service d'ingénierie aux coûts estimés de 23 175,90 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

D'accepter l'offre de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pour le service de surveillance de chantier aux coûts estimés de 23 175,90 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt 2022-280.

95-05-22 *Adoption du plan de sécurité civile modifié*

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ,c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Elzéar reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT qu'un plan de sécurité civile a été adopté le 4 novembre 2019 par résolution (190-11-19);

CONSIDÉRANT que plusieurs responsables dudit plan ont quitté suite à plusieurs changements organisationnels et qu'il y a donc lieu de mettre à jour et réviser le plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'une résolution (77-03-22) a été adoptée afin de nommer Vanessa Grégoire, responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Vanessa Grégoire, Directrice générale et Coordinatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité.

96-05-22 *Achat d'un terrain – Passerelle sur le lot 6 195 887*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a besoin de terrain pour l'implantation d'une passerelle entre la rue des Pionniers et la rue des Découvreurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la passerelle existante sur le lot 6 195 880;

CONSIDÉRANT que le lot prévu à ces fins est le lot 6 195 887;

CONSIDÉRANT que la superficie dudit lot est de 119,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot mentionné ci-haut, 6 195 887, est propriété de Gestion Laplante et Fils Inc.

CONSIDÉRANT que M. Lambert Laplante est propriétaire de l'entreprise Gestion Laplante et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est entendue sur un prix de vente avec M. Laplante, soit 9 302 \$;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar achète le lot 6 195 887, d'une superficie de 119,2 mètres carrés à un coût de 9 302 \$;

Que le maire et la directrice générale greffière-trésorière soient autorisés à signer une promesse d'achat ainsi que l'acte notarié.

Qu'un montant de 9 302 \$ soit pris à même le budget courant - immobilisation pour payer cette dépense.

97-05-22 *Service professionnel — Modification au mandat pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216*

CONSIDÉRANT que par la résolution 196-12-21, le conseil municipal a retenu les services professionnels de la firme d'ingénierie Pluritec Ltée pour le projet de conception – renouvellement des conduites de la route 216;

CONSIDÉRANT que certaines modifications au projet entraînent la réalisation d'activités complémentaires en ingénierie;

En conséquence, il est dûment proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

D'accepter la révision du mandat spécifique tel que proposé dans la correspondance 4050-3 pour un montant supplémentaire de 36 073 \$ avant taxes.

98-05-22 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 21h00.

Carl Marcoux, maire

Vanessa Grégoire, greffière-trésorière
et directrice générale